

Orgeval, le 12 octobre 2023

A l'attention des parents d'élèves
de la Ville d'Orgeval

Madame, Monsieur, chers parents,

J'ai bien conscience des interrogations suscitées par les ajustements de cette rentrée et les modifications tarifaires appliquées, c'est la raison pour laquelle je vous adresse cette lettre.

Rappel du contexte :

En juin dernier, le conseil municipal votait de nouveaux tarifs communaux pour les activités péri scolaires et extra scolaires applicables au 1er septembre 2023, ainsi qu'un nouveau mode de calcul du quotient familial. Ces tarifs sont désormais accessibles sur le site de la ville www.ville-orgeval.fr rubrique Enfance-Jeunesse/vie scolaire.

Le quotient familial permet d'adapter le tarif d'une activité aux ressources du ménage qui la consomme. Orgeval applique depuis toujours une politique ambitieuse qui se traduit par une forte dégressivité des tarifs au bénéfice des familles qui en ont le plus besoin. Cet avantage financier offert aux familles bénéficiaires du quotient familial est pris en charge par le budget communal donc par le contribuable.

Le mode de calcul du quotient familial permettait, jusque-là, de déduire des ressources du foyer le montant du loyer ou de l'emprunt, dans la limite de 1200€ par mois. Cette exception orgevalaise peu utilisée par les familles nous est apparue injuste car sujette à discussions et sans possibilité de contrôle fiable (Emprunt résidence principale ? Résidence secondaire? Loyer révisé? Conditions d'emprunt renégocié?).

Depuis le 1er septembre, le loyer ou l'emprunt n'est plus déduit des ressources, ce qui fait mécaniquement augmenter le tarif de restauration pour les familles concernées.

Les tarifs de la restauration scolaire. Fin 2022, le prestataire de restauration Convivio a cessé d'honorer le contrat en le justifiant par la hausse des prix des matières premières, de l'énergie et du carburant. L'augmentation annoncée occasionnait une hausse de ses prix de 20%.

La Ville a immédiatement ouvert des négociations difficiles et a obtenu de limiter la hausse à 11%. Le compromis satisfaisant obtenu s'est traduit par le passage à 4 composantes et la limitation du bio à 20% déjà appliquée par les autres communes du groupement de commande. L'équilibre alimentaire des enfants a, bien entendu, été préservé.

Cette hausse tarifaire de 11% n'a pas été répercutée sur le tarif de la restauration scolaire et a été prise en charge dans sa totalité par le budget communal.

Fin août, le marché de la restauration scolaire est arrivé à échéance, et nous avons lancé un nouveau marché qui a pris effet à la rentrée de septembre.

Ce nouveau contrat fait apparaître une hausse de 30% du prix du repas par rapport au précédent marché. Le prestataire a tenu compte des revalorisations salariales et surtout de la persistance des tensions sur les prix alimentaires, des consommables, de l'énergie... Cette deuxième hausse n'est à ce jour pas répercutée sur les tarifs de la restauration scolaire appliqués. Elle est absorbée en totalité par le budget communal qui tiendra cette politique jusqu'à la fin de l'année civile.

Les tarifs péri scolaires et extra scolaires. Le niveau de service offert aux familles et aux enfants à Orgeval est très important. Nous nous étions engagés à proposer une ATSEM par classe et cela a été fait, nous avons une école municipale des sports particulièrement active que ce soit sur les temps scolaires ou extrascolaires. A cela s'ajoute une offre d'accueil périscolaire (matin, soir) et extrascolaire (mercredi et vacances). Nous sommes contraints d'ajuster au mieux les ressources financières de la commune pour assurer la meilleure gestion possible et nous souhaitons par-dessus tout maintenir un bon niveau de service.

Les tarifs n'avaient pas augmenté depuis 2020.

Au 1er septembre 2023, les tarifs périscolaires et extrascolaires, (donc hors tarifs de la restauration) ont été revalorisés pour tenir compte des coûts exceptionnellement importants supportés par la commune (tarifs du gaz, de l'électricité et inflation généralisée). L'effort exceptionnel de la commune, là encore, a consisté à maintenir des tarifs ajustés grâce à notre politique volontariste d'application du quotient familial au service des familles qui en ont le plus besoin.

L'inscription aux services est obligatoire. La Ville mène une démarche d'optimisation de la dépense publique qui passe par une prévision des effectifs et de commandes de repas au plus proche de la fréquentation. Cela permet d'éviter le gaspillage ou le manque de repas de restauration mais aussi d'ajuster le nombre d'animateurs et leur emploi du temps afin d'assurer la sécurité de vos enfants. Nous sommes et nous serons très vigilants sur ces procédures de bon sens et donc sur les inscriptions obligatoires à temps.

Concrètement, que s'est-il passé à la rentrée ?

Un certain nombre de familles n'ont pas inscrit leur enfant aux activités, malgré deux mails adressés en août, ainsi qu'un rappel le 12 septembre. Nous avons été contraints d'appliquer les pénalités prévues à la grille tarifaire et votées en conseil municipal.

L'augmentation des tarifs périscolaires, le nouveau mode de calcul du quotient familial et l'application de pénalités se sont parfois cumulés.

Ville d'Orgeval

Certaines familles n'ont pas fait calculer leur quotient familial avant l'édition de la facture de septembre. C'est le tarif maximum qui a été appliqué. Des mails avaient été adressés le 9 février et le 11 août 2023, invitant à constituer le dossier administratif sur le portail familles.

Qu'en est-il maintenant ?

Nous continuerons assurer un suivi périodique des prestations de cantine pour disposer de toutes les informations sur la qualité, les quantités et les procédures qui peuvent être améliorées.

Pour les usagers qui ont oublié de constituer leur dossier, et qui l'ont déposé en octobre : leur quotient familial sera calculé et pris en compte pour les factures suivantes, sans rétroactivité possible.

Pour les familles qui avaient transmis les éléments cet été, mais dont le dossier a été traité négativement par manque d'une pièce : le quotient familial sera calculé dès réception du dossier complet sur l'espace citoyen. La facture de septembre sera recalculée à titre exceptionnel.

Notre nouvelle Directrice a pour mission première de travailler à l'optimisation de l'organisation du secteur Education, à l'amélioration de la qualité du service offert et à la mise en œuvre de nouvelles procédures afin de prévenir les dysfonctionnements, d'anticiper les changements inévitables et d'améliorer la communication et les échanges.

J'ai demandé qu'une réponse adaptée à chaque situation soit apportée à tous ceux qui ont écrit au service scolaire enfance jeunesse et sports suite à la réception de leur facture.

Vous pouvez être assurés de la mobilisation de l'équipe municipale et des services pour offrir une prestation de qualité, tant au niveau de la restauration municipale que des accueils de loisirs ou de l'école des sports.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, mes salutations distinguées.



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Hervé Charnallet", written over a circular stamp.

Hervé Charnallet